

ANNEXES 2 : METHODOLOGIE ET RELEVES FLORISTIQUES

1.1 METHODES D'INVENTAIRE

1.1.1 Expertise des végétations et de la flore

L'ensemble de l'aire d'étude a été parcourue à pied par le chargé d'étude botaniste. Les végétations ont été relevées selon le code EUNIS. Un relevé exhaustif de la flore présente a été réalisé. Une attention particulière a été portée aux espèces à statuts (liste rouge départementale et régionale, protections...), qui le cas échéant ont été dénombrées et localisées à l'aide d'un GPS.

La cartographie des végétations et de la flore d'intérêt a été réalisée sur la base des observations de terrain réalisées en période printanière.

1.2 EXPERTISE DE LA FAUNE

1.2.1 Méthode d'inventaire des Insectes

Les insectes sont de très bons indicateurs biologiques mais le grand nombre d'espèces et les difficultés de détermination ne permettent pas d'effectuer des inventaires exhaustifs sur de grandes surfaces. Il convient donc de cibler la prospection entomologique sur des groupes présentant un intérêt patrimonial et dont l'échantillonnage est matériellement utilisable. De manière générale, les meilleures périodes de prospections ont lieu de la fin avril jusqu'au début du mois de septembre : principales périodes durant lesquelles les insectes adultes apparaissent.

Afin de pouvoir augmenter les potentialités de détection, les conditions météorologiques doivent être favorables, la couverture nuageuse, l'absence de vent et de pluviométrie sont des paramètres importants qui ont été pris en compte (voir détails des prospections ci-dessous).

1.2.1.1 Inventaire des Odonates

Les inventaires sont réalisés en recherchant les espèces au statut patrimonial les plus forts au regard des habitats présents sur la zone d'étude (chaque espèce ayant des exigences écologiques qui lui sont propres). Toutes les espèces d'odonates observées lors de ces inventaires ont été identifiées. Les prospections ont été réalisées en utilisant les techniques de capture les plus adaptées pour inventorier ce groupe taxonomique, à savoir la chasse à vue et la recherche d'exuvies (déterminées ensuite à la loupe binoculaire).

La chasse à vue se fait généralement par le biais de prospections actives à l'aide d'un filet à papillon et d'une paire de jumelles (Kyte Botinelli 10x42). Les habitats systématiquement prospectés ont été : les fossés, les haies exposés, les prairies. De plus, une recherche d'exuvies dans les habitats favorables aux émergences (bordure de la gravière) a été réalisée.

Les observations se sont déroulées pendant les heures les plus favorables à l'activité des Odonates (10h – 16h30) par beau temps (températures pas trop fraîches, couverture nuageuse faible et vent modéré).

1.2.1.2 Inventaire des Orthoptères

L'ensemble des milieux favorables à ce groupe d'espèces a été prospecté (prairies, zones rases, zones sableuses, etc.). Les individus rencontrés ont été identifiés au chant (stridulation) ou à vue (en utilisant une épuisette à poissons d'aquarium). Les inventaires ont été réalisés en recherchant les espèces aux statuts patrimoniaux les plus forts au regard des habitats présents sur la zone d'étude (chaque espèce ayant des exigences écologiques qui lui sont propres).

1.2.1.3 Inventaire des Rhopalocères (papillons de jour)

L'inventaire des Rhopalocères s'est effectué à vue, en prospectant les milieux les plus favorables (prairies, haies buissonnantes et fossés). L'identification des différentes espèces est faite à l'aide d'une paire de jumelles et lorsque cela est nécessaire après avoir capturé l'individu au filet. Les prospections se sont déroulées tout au long de la journée dans des conditions météorologiques favorables (absence de vent et de pluie).

1.2.2 Méthode d'inventaire des amphibiens

L'ensemble de l'aire d'étude a été prospectée à la recherche d'habitats favorables, ainsi qu'à la recherche d'individus potentiellement en déplacement.

1.2.3 Méthode d'inventaire des reptiles

L'ensemble des habitats favorables de la zone d'étude a fait l'objet de recherches approfondies afin de détecter d'éventuels individus ou des marqueurs de présences (exuvies, cadavres...). Les habitats préférentiellement visés par les recherches sont les écotones et habitat de transition (pieds de haies, ronciers et talus).

1.2.4 Méthode d'inventaire de l'avifaune

1.2.4.1 Avifaune diurne

L'ensemble de l'aire d'étude a été prospecté à pied à la recherche d'individus chanteurs ou d'individus en déplacement. L'ensemble des contacts (sonores, visuels, indices de présences) et des comportements (alimentation, défense territoriale) ont été notés.

1.2.5 Méthode d'inventaire des mammifères

1.2.5.1 Mammifères terrestres

L'ensemble de l'aire d'étude immédiate a été prospectée à la recherche de traces de mammifères (empreintes, fèces, crotties, restes de repas...).

1.2.5.2 Chiroptères

Les gîtes potentiels offerts par les arbres âgés (cavités, écorce décollée...), ou les éléments bâtis (sanitaires, accueil ...) ont été recherchés.

1.3 CADRE REGLEMENTAIRE

1.3.1 Règlementation relative aux espèces protégées

Afin d'appliquer les dispositions internationales et communautaires, le code de l'environnement prévoit un système de protection stricte de certaines espèces de la faune et de la flore sauvages. Ce principe de protection est posé par **l'article L.411-1 du code de l'environnement** : « **lorsqu'un intérêt scientifique particulier ou que les nécessités de la préservation du patrimoine naturel justifient la conservation des sites d'intérêt géologique, d'habitats naturels, d'espèces animales non domestiques ou végétales non cultivées et de leurs habitats, sont interdits** : 1° La destruction ou l'enlèvement des œufs ou des nids, la mutilation, la destruction, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle, la naturalisation d'animaux de ces espèces ou, qu'ils soient vivants ou morts, leur transport, leur colportage, leur utilisation, leur détention, leur mise en vente, leur vente ou leur achat, 2° La destruction, la coupe, la mutilation, l'arrachage, la cueillette ou l'enlèvement de végétaux de ces espèces, de leurs fructifications ou de toute autre forme prise par ces espèces au cours de leur cycle biologique, leur transport, leur colportage, leur utilisation, leur mise en vente, leur achat, la détention de spécimens prélevés dans le milieu naturel, 3° La destruction, l'altération ou la dégradation du milieu particulier à ces espèces animales ou végétales, 4° La destruction, l'altération ou la dégradation des sites d'intérêt géologique, notamment les cavités souterraines naturelles ou artificielles, ainsi que le prélèvement, la destruction ou la dégradation de fossiles, minéraux et concrétions présents sur ces sites... ». Plusieurs arrêtés nationaux définissent un statut de protection nationale pour des espèces de végétaux, d'insectes, de mammifères, d'oiseaux, d'amphibiens et de reptiles. Au niveau de la région Bretagne, un **arrêté du 23 juillet 1987 relatif à la liste des espèces végétales protégées en Bretagne** vient compléter la liste nationale.

De plus, **l'article L.411-2 du code de l'environnement** instaure la possibilité de déroger à l'interdiction de porter atteinte aux espèces protégées. En effet, cet article précise la nécessité de deux conditions cumulatives pour pouvoir déroger à cette interdiction :

- (1) Il n'existe pas d'autre solution satisfaisante, pouvant être évaluée par une tierce expertise menée, à la demande de l'autorité compétente, par un organisme extérieur choisi en accord avec elle, aux frais du pétitionnaire ;
- (2) La dérogation ne nuit pas au maintien, dans un état de conservation favorable, des populations des espèces concernées dans leur aire de répartition naturelle ;

Un arrêté préfectoral autorisant une dérogation à l'interdiction des espèces protégées peut être considéré comme insuffisamment motivé en droit, si le préfet n'explique pas en quoi le maître d'ouvrage satisfait aux conditions cumulatives posées par l'article L.411-2 du code de l'environnement, selon **un jugement du Tribunal administratif de Rennes du 17 octobre 2014** (Association « Bretagne Vivante-SEPNB », n°1203353).

1.4 CRITERES DE DELIMITATION DES ZONES HUMIDES (CRITERES FLORISTIQUES)

Afin de déterminer l'emprise des zones humides conformément à la réglementation en vigueur, nous nous sommes basés sur les 4 critères de **l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009**¹ : la présence d'eau, la dominance d'une végétation hygrophile, l'hydromorphie du sol et la topographie.

1.4.1 Présence d'eau

La présence d'eau donne des informations sur le caractère inondable de la zone (permanente ou temporaire mais prolongée et indépendante des crues).

1.4.2 Dominance de la végétation hydrophile

La détermination de cette végétation repose sur l'identification de plante dite hygrophiles c'est à dire de plante qui ont besoin de beaucoup d'eau pour leur développement : joncs, laïches, saules... et/ou l'identification d'un habitat dit « humide » selon l'arrêté du 1er octobre 2009 et se référant à la typologie CORINE Biotopes (système hiérarchisé de classification des habitats européens).

1.4.3 Flore caractéristique

Comme pour les sols, l'examen de la flore porte prioritairement sur des relevés floristiques. Le nombre, la répartition et la localisation précise de ces relevés dépendent de la taille et de l'hétérogénéité du site, avec 1 placette (= 1 relevé) par secteur homogène du point de vue des conditions mésologiques. Sur chacune des placettes, l'examen de la végétation vise à vérifier si elle est caractérisée par des espèces dominantes, identifiées selon le protocole ci-dessous, indicatrices de zones humides, c'est-à-dire figurant dans la liste mentionnée au 2.1.2 de l'Arrêté du 24 juin 2008.

Protocole de terrain : sur une placette circulaire globalement homogène du point de vue des conditions mésologiques et de végétation, d'un rayon de 3 ou 6 ou 12 pas (soit un rayon entre 1,5 et 10 mètres) selon que l'on est en milieu respectivement herbacé, arbustif ou arborescent, effectuer une estimation visuelle du pourcentage de recouvrement des espèces pour chaque strate de végétation (herbacée, arbustive ou arborescente [2]) en travaillant par ordre décroissant de recouvrement (3) ; pour chaque strate:

- noter le pourcentage de recouvrement des espèces ;
- les classer par ordre décroissant ;
- établir une liste des espèces dont les pourcentages de recouvrement cumulés permettent d'atteindre 50 % du recouvrement total de la strate ;
- ajouter les espèces ayant individuellement un pourcentage de recouvrement supérieur ou égal à 20 %, si elles n'ont pas été comptabilisées précédemment ;
- une liste d'espèces dominantes est ainsi obtenue pour la strate considérée ;
- répéter l'opération pour chaque strate ;
- regrouper les listes obtenues pour chaque strate en une seule liste d'espèces dominantes toutes strates confondues (4) ;
- examiner le caractère hygrophile des espèces de cette liste ; si la moitié au moins des espèces de cette liste figurent dans la Liste des espèces indicatrices de zones humides

¹ Dernière évolution réglementaire : suite à la loi du 24 juillet 2019, portant création de l'Office français de la biodiversité, les zones humides sont de nouveau définies par le caractère alternatif des critères de sols et de végétation. Il rend caduque l'arrêt du Conseil d'État du 22 février 2017

» mentionnée au 2.1.2 cité précédemment, la végétation peut être qualifiée d'hygrophile.

1.4.3.1 Habitat :

Sur la base de relevés équivalents à la méthode précédente, un espace peut être considéré comme humide si les habitats qui le composent figurent comme habitats caractéristiques de zones humides dans la liste figurant à l'Arrêté du 24 juin 2008.

1.4.4 Relevés floristiques

Ronciers							
Relevé	Strate	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Taux de recouvrement de l'espèce (%)	Taux de recouvrement cumulé par strate jusqu'à 50 %	Espèce indicatrice de ZH (oui / non)	Relevé indicateur de zone humide (oui/non)
R1 habitat non humide	Herbacée	<i>Rubus fruticosus</i> L., 1753 [nom. et typ. cons.]	Ronce ligneuse	100	100	non	1 espèce dominante 0 espèce caractéristique de ZH NON HUMIDE

Prairie mésophile à Fétuque des pré et Flouve odorante							
Relevé	Strate	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Taux de recouvrement de l'espèce (%)	Taux de recouvrement cumulé par strate jusqu'à 50 %	Espèce indicatrice de ZH (oui / non)	Relevé indicateur de zone humide (oui/non)
R2 habitat pro parte	Herbacée	<i>Rumex acetosa</i> L., 1753 [nom. et typ. cons.]	Patience oseille	30	70	non	3 espèces dominantes 0 espèce caractéristique de ZH NON HUMIDE
	Herbacée	<i>Anthoxanthum odoratum</i> L., 1753	Flouve odorante	20		non	
	Herbacée	<i>Schedonorus pratensis</i> (Huds.) P.Beauv., 1812	Schédonore des prés	20		non	
	Herbacée	<i>Geranium dissectum</i> L., 1755	Géranium découpé	10	/	non	
	Herbacée	<i>Holcus lanatus</i> L., 1753	Houlque laineuse	5	/	non	
	Herbacée	<i>Plantago lanceolata</i> L., 1753	Plantain lancéolé	5	/	non	
	Herbacée	<i>Ranunculus acris</i> L., 1753	Renoncule âcre	5	/	non	
	Herbacée	<i>Centaurea nigra</i> L., 1753	Centaurée noire	1	/	non	
	Herbacée	<i>Daucus carota</i> L., 1753	Carotte sauvage	1	/	non	
	Herbacée	<i>Ervilia hirsuta</i> (L.) Opiz, 1852	Vesce hérissée	1	/	non	
	Herbacée	<i>Leucanthemum vulgare</i> Lam., 1779	Marguerite commune	1	/	non	
Herbacée	<i>Rubus fruticosus</i> L., 1753 [nom. et typ. cons.]	Ronce ligneuse	1	/	non		

Herbacée	<i>Rumex obtusifolius L., 1753</i>	Patience à feuilles obtuses	1	/	non	
Herbacée	<i>Vicia sativa L., 1753</i>	Vesce cultivée	1	/	non	

Haies arborées à Chêne et Frêne							
Relevé	Strate	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Taux de recouvrement de l'espèce (%)	Taux de recouvrement cumulé par strate jusqu'à 50 %	Espèce indicatrice de ZH (oui / non)	Relevé indicateur de zone humide (oui/non)
R3 habitat pro parte	Arborée	<i>Fraxinus excelsior L., 1753</i>	Frêne élevé	40	80	non	5 espèces dominantes 0 espèce caractéristique de ZH NON HUMIDE
	Arborée	<i>Quercus robur L., 1753</i>	Chêne pédonculé	40		non	
	Arbustive	<i>Ulex europaeus L., 1753</i>	Ajonc d'Europe	60	60	non	
	Arbustive	<i>Prunus spinosa L., 1753</i>	Prunier épineux	10	/	non	
	Herbacée	<i>Galium aparine L., 1753</i>	Gaillet gratteron	30	60	non	
	Herbacée	<i>Hedera helix L., 1753</i>	Lierre grimpant	30		non	
	Herbacée	<i>Rubus fruticosus L., 1753 [nom. et typ. cons.]</i>	Ronce ligneuse	20	/	non	
	Herbacée	<i>Dactylis glomerata L., 1753</i>	Dactyle aggloméré	5	/	non	
	Herbacée	<i>Lonicera periclymenum L., 1753</i>	Chèvrefeuille des bois	5	/	non	
	Herbacée	<i>Umbilicus rupestris (Salisb.) Dandy, 1948</i>	Ombilic rupestre	5	/	non	

Haies arborées à Chêne et Frêne							
Relevé	Strate	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Taux de recouvrement de l'espèce (%)	Taux de recouvrement cumulé par strate jusqu'à 50 %	Espèce indicatrice de ZH (oui / non)	Relevé indicateur de zone humide (oui/non)
R4 habitat pro parte	Arborée	<i>Fraxinus excelsior L., 1753</i>	Frêne élevé	60	60	non	4 espèces dominantes 0 espèce caractéristique de ZH NON HUMIDE
	Arborée	<i>Quercus robur L., 1753</i>	Chêne pédonculé	40	/	non	
	Arbustive	<i>Prunus spinosa L., 1753</i>	Prunier épineux	40	60	non	
	Arbustive	<i>Ulex europaeus L., 1753</i>	Ajonc d'Europe	20		non	

Arbustive	<i>Ligustrum vulgare L., 1753</i>	Troène commun	5	/	non	
Herbacée	<i>Hedera helix L., 1753</i>	Lierre grimpant	70	70	non	
Herbacée	<i>Rubus fruticosus L., 1753 [nom. et typ. cons.]</i>	Ronce ligneuse	30	/	non	
Herbacée	<i>Dactylis glomerata L., 1753</i>	Dactyle aggloméré	1	/	non	
Herbacée	<i>Dioscorea communis (L.) Caddick & Wilkin, 2002</i>	Dioscorée commune	1	/	non	

Prairie mésophile à Fétuque des pré et Flouve odorante							
Relevé	Strate	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Taux de recouvrement de l'espèce (%)	Taux de recouvrement cumulé par strate jusqu'à 50 %	Espèce indicatrice de ZH (oui / non)	Relevé indicateur de zone humide (oui/non)
R5 habitat pro parte	Herbacée	<i>Anthoxanthum odoratum L., 1753</i>	Flouve odorante	30	60	non	2 espèces dominantes 0 espèce caractéristique de ZH NON HUMIDE
	Herbacée	<i>Schedonorus pratensis (Huds.) P.Beauv., 1812</i>	Schédonore des prés	30		non	
	Herbacée	<i>Geranium dissectum L., 1755</i>	Géranium découpé	10	/	non	
	Herbacée	<i>Plantago lanceolata L., 1753</i>	Plantain lancéolé	10	/	non	
	Herbacée	<i>Ervilia hirsuta (L.) Opiz, 1852</i>	Vesce hérissée	5	/	non	
	Herbacée	<i>Vicia sativa L., 1753</i>	Vesce cultivée	5	/	non	
	Herbacée	<i>Dactylis glomerata L., 1753</i>	Dactyle aggloméré	1	/	non	
	Herbacée	<i>Daucus carota L., 1753</i>	Carotte sauvage	1	/	non	
	Herbacée	<i>Leucanthemum vulgare Lam., 1779</i>	Marguerite commune	1	/	non	
	Herbacée	<i>Ranunculus acris L., 1753</i>	Renoncule âcre	1	/	non	
	Herbacée	<i>Rubus fruticosus L., 1753 [nom. et typ. cons.]</i>	Ronce ligneuse	1	/	non	
	Herbacée	<i>Rumex acetosa L., 1753 [nom. et typ. cons.]</i>	Patience oseille	1	/	non	
	Herbacée	<i>Taraxacum F.H.Wigg., 1780</i>	Pissenlit	1	/	non	

Prairie mésophile à Fétuque des pré et Flouve odorante							
Relevé	Strate	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Taux de recouvrement de l'espèce (%)	Taux de recouvrement cumulé par strate jusqu'à 50 %	Espèce indicatrice de ZH (oui / non)	Relevé indicateur de zone humide (oui/non)
R6 habitat pro parte	Herbacée	<i>Anthoxanthum odoratum</i> L., 1753	Flouve odorante	30	70	non	3 espèces dominantes 0 espèce caractéristique de ZH NON HUMIDE
	Herbacée	<i>Holcus lanatus</i> L., 1753	Houlque laineuse	20		non	
	Herbacée	<i>Schedonorus pratensis</i> (Huds.) P.Beauv., 1812	Schédonore des prés	20		non	
	Herbacée	<i>Geranium dissectum</i> L., 1755	Géranium découpé	5	/	non	
	Herbacée	<i>Ranunculus acris</i> L., 1753	Renoncule âcre	5	/	non	
	Herbacée	<i>Agrostis</i> L., 1753 [nom. cons.]	Agrostide	5	/	non	
	Herbacée	<i>Ervilia hirsuta</i> (L.) Opiz, 1852	Vesce hérissée	5	/	non	
	Herbacée	<i>Plantago lanceolata</i> L., 1753	Plantain lancéolé	5	/	non	
	Herbacée	<i>Leucanthemum vulgare</i> Lam., 1779	Marguerite commune	1	/	non	
	Herbacée	<i>Ranunculus repens</i> L., 1753	Renoncule rampante	1	/	oui	
	Herbacée	<i>Rumex acetosa</i> L., 1753 [nom. et typ. cons.]	Patience oseille	1	/	non	
	Herbacée	<i>Rumex obtusifolius</i> L., 1753	Patience à feuilles obtuses	1	/	non	

1.4.5 Liste de la flore

Taxon - nom latin complet	Taxon - nom(s) vernaculaire(s)	Directive Habitat (France métropolitaine)	Protection nationale (France métropolitaine)	Protection régionale (Pays-de-la-Loire)	Liste rouge européenne (France métropolitaine)	Liste rouge nationale (France métropolitaine)	Liste rouge régionale (Pays-de-la-Loire)	Protection départementale (Loire-Atlantique)	Espèce déterminante ZNIEFF PDL :	Plant exotique envahissant PDL 2019 :
<i>Agrostis L., 1753 [nom. cons.]</i>	Agrostide, Agrostis									
<i>Alopecurus pratensis L., 1753</i>	Vulpin des prés									
<i>Anthoxanthum odoratum L., 1753</i>	Flouve odorante									
<i>Anthriscus sylvestris (L.) Hoffm., 1814</i>	Anthriscus sylvestre, Cerfeuil des bois, Persil des bois									
<i>Artemisia vulgaris L., 1753</i>	Armoise commune, Herbe de feu									
<i>Arum L., 1753</i>	Gouet, Arum									
<i>Bellis perennis L., 1753</i>	Pâquerette vivace, Pâquerette									
<i>Bromus hordeaceus L., 1753</i>	Brome mou, Brome orge									
<i>Cardamine hirsuta L., 1753</i>	Cardamine hérissée, Cardamine hirsute, Cresson de muraille									
<i>Centaurea nigra L., 1753</i>	Centaurée noire									
<i>Cerastium fontanum Baumg., 1816</i>	Céraiste des sources									
<i>Cirsium arvense (L.) Scop., 1772</i>	Cirse des champs, Chardon des champs, Calcide									
<i>Cirsium vulgare (Savi) Ten., 1838</i>	Cirse commun, Cirse à feuilles lancéolées, Cirse lancéolé									
<i>Conopodium majus (Gouan) Loret, 1886</i>	Conopode dénudé, Grand conopode, Conopode élevé, Noisette de terre									
<i>Crataegus monogyna Jacq., 1775</i>	Aubépine à un style, Épine noire, Bois de mai, Aubépine monogyne									
<i>Dactylis glomerata L., 1753</i>	Dactyle aggloméré, Pied-de-poule									
<i>Daucus carota L., 1753</i>	Carotte sauvage, Carotte commune, Daucus carotte									

Taxon - nom latin complet	Taxon - nom(s) vernaculaire(s)	Directive Habitat (France métropolitaine)	Protection nationale (France métropolitaine)	Protection régionale (Pays-de-la-Loire)	Liste rouge européenne (France métropolitaine)	Liste rouge nationale (France métropolitaine)	Liste rouge régionale (Pays-de-la-Loire)	Protection départementale (Loire-Atlantique)	Esp déterminante ZNIEFF PDL :	Plant e invasive PDL 2019 :
<i>Dioscorea communis</i> (L.) <i>Caddick & Wilkin, 2002</i>	Dioscorée commune, Tamier commun, Herbe aux femmes battues, Taminier, Sceau-de-Notre-Dame									
<i>Ervilia hirsuta</i> (L.) <i>Opiz, 1852</i>	Vesce hérissée									
<i>Fraxinus excelsior</i> L., 1753	Frêne élevé, Frêne commun, Frêne, Frêne d'Europe				NT Quasi menacée					
<i>Fumaria muralis</i> <i>Sond. ex W.D.J.Koch, 1845</i>	Fumeterre des remparts									
<i>Galium aparine</i> L., 1753	Gaillet gratteron, Herbe collante, Gratteron									
<i>Geranium dissectum</i> L., 1755	Géranium découpé, Géranium à feuilles découpées									
<i>Geranium robertianum</i> L., 1753	Géranium herbe-à-Robert, Géranium Robert, Herbe tangué									
<i>Hedera helix</i> L., 1753	Lierre grimpant, Herbe de saint Jean, Lierre commun									
<i>Helminthotheca echioides</i> (L.) <i>Holub, 1973</i>	Picride fausse vipérine, Helminthothèque fausse vipérine, Picris fausse vipérine									
<i>Holcus lanatus</i> L., 1753	Houlque laineuse, Blanchard									
<i>Hypochaeris radicata</i> L., 1753	Porcelle enracinée, Salade-de-porc									
<i>Ilex aquifolium</i> L., 1753	Houx commun, Houx									
<i>Jacobaea vulgaris</i> <i>Gaertn., 1791</i>	Jacobée commune, Sénéçon jacobée, Herbe de Saint-Jacques									
<i>Lactuca</i> L., 1753	Laitue									
<i>Lamium purpureum</i> L., 1753	Lamier pourpre, Ortie rouge									
<i>Leucanthemum vulgare</i> <i>Lam., 1779</i>	Marguerite commune									
<i>Ligustrum vulgare</i> L., 1753	Troène commun, Troène, Raisin de chien									
<i>Lonicera periclymenum</i> L., 1753	Chèvrefeuille des bois, Chèvrefeuille grimpant, Cranquillier									

Taxon - nom latin complet	Taxon - nom(s) vernaculaire(s)	Directive Habitat (France métropolitaine)	Protection nationale (France métropolitaine)	Protection régionale (Pays-de-la-Loire)	Liste rouge européenne (France métropolitaine)	Liste rouge nationale (France métropolitaine)	Liste rouge régionale (Pays-de-la-Loire)	Protection départementale (Loire-Atlantique)	Esp déterminante ZNIEFF PDL :	Plant e invasive PDL 2019 :
<i>Lychnis flos-cuculi</i> L., 1753	Lychnide fleur-de-coucou, Lychnis fleur-de-coucou, Fleur-de-coucou, Oil-de-perdrix									
<i>Matricaria</i> L., 1753	Matricaire									
<i>Medicago arabica</i> (L.) Huds., 1762	Luzerne d'Arabie, Luzerne maculée, Luzerne tachetée									
<i>Mercurialis annua</i> L., 1753	Mercuriale annuelle, Vignette									
<i>Plantago lanceolata</i> L., 1753	Plantain lancéolé, Petit plantain, Herbe Caroline, Ti-plantain									
<i>Populus tremula</i> L., 1753	Peuplier tremble, Tremble									
<i>Prunus spinosa</i> L., 1753	Prunier épineux, Épine noire, Prunellier, Pelossier									
<i>Quercus robur</i> L., 1753	Chêne pédonculé, Gravelin, Chêne femelle, Chêne à grappe, Chêne									
<i>Rabelera holostea</i> (L.) M.T.Sharple & E.A.Tripp, 2019	Stellaire holostée									
<i>Ranunculus acris</i> L., 1753	Renoncule âcre, Bouton-d'or, Pied-de-coq									
<i>Ranunculus repens</i> L., 1753	Renoncule rampante, Bouton-d'or rampant									
<i>Rubus fruticosus</i> L., 1753 [nom. et typ. cons.]	Ronce ligneuse, Ronce de Bertram, Ronce commune									
<i>Rumex acetosa</i> L., 1753 [nom. et typ. cons.]	Patience oseille, Oseille des prés, Rumex oseille, Grande oseille, Oseille commune, Surelle									
<i>Rumex obtusifolius</i> L., 1753	Patience à feuilles obtuses, Oseille à feuilles obtuses, Patience sauvage, Parelle à feuilles obtuses, Rumex à feuilles obtuses									
<i>Salix atrocinerea</i> Brot., 1804	Saule gris cendré foncé, Saule à feuilles d'Olivier, Saule acuminé, Saule roux									
<i>Schedonorus pratensis</i> (Huds.) P.Beauv., 1812	Schédonore des prés, Fétuque des prés									

Taxon - nom latin complet	Taxon - nom(s) vernaculaire(s)	Directive Habitat (France métropolitaine)	Protection nationale (France métropolitaine)	Protection régionale (Pays-de-la-Loire)	Liste rouge européenne (France métropolitaine)	Liste rouge nationale (France métropolitaine)	Liste rouge régionale (Pays-de-la-Loire)	Protection départementale (Loire-Atlantique)	Esp déterminante ZNIEFF PDL :	Plante invasive PDL 2019 :
<i>Senecio vulgaris</i> L., 1753	Séneçon commun, Séneçon vulgaire									
<i>Taraxacum</i> F.H.Wigg., 1780	Pissenlit, Chicorée sauvage, Lastron									
<i>Trifolium pratense</i> L., 1753	Trèfle des prés, Trèfle violet									
<i>Ulex europaeus</i> L., 1753	Ajonc d'Europe, Zépinard des hauts, Genêt									
<i>Umbilicus rupestris</i> (Salisb.) Dandy, 1948	Ombilic rupestre, Nombriil-de-Vénus, Oreille-d'abbé, Ombilic des rochers									
<i>Veronica persica</i> Poir., 1808	Véronique de Perse									
<i>Veronica serpyllifolia</i> L., 1753	Véronique à feuilles de serpolet									
<i>Vicia sativa</i> L., 1753	Vesce cultivée, Vesce cultivée, Poisette									
<i>Vulpia bromoides</i> (L.) Gray, 1821	Vulpie queue-d'écureuil, Vulpie faux brome									



www.setec.fr

Paris

Immeuble Central Seine
42-52 quai de la Rapée
CS 71230
75583 PARIS CEDEX 12
FRANCE

Tél +33 1 82 51 55 55

Lille

2 rue du Priez
59000 LILLE
FRANCE

Tél +33 3 28 38 17 87

Lyon

Immeuble le Crystallin
191-193 cours Lafayette
CS 20087
69458 LYON CEDEX 06
FRANCE

Tél +33 4 27 85 49 56

Marseille

4 place Sadi Carnot
13002 MARSEILLE
FRANCE

Tél +33 4 86 15 61 80

Nantes

L'Acropole
1 allée Baco
44000 NANTES
FRANCE

Tél +33 2 44 76 63 30